

LOI N° 007 /PR/2011

*Portant Ratification de l'Ordonnance n° 015/PR/2011
du 1^{er} Mars 2011 portant Statut Général des
Personnels du Corps de la Police Nationale*

Vu la Constitution ;

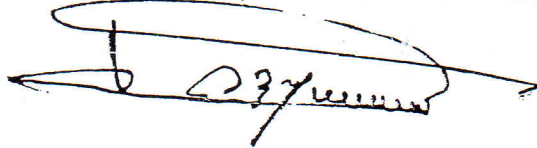
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 Mars 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 015/PR/2011 du 1^{er} Mars 2011 portant Statut Général des Personnels du Corps de la Police Nationale.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *SYS. NG*

N'Djaména, le 24 Mars 2011



IDRISS DEBY ITNO